

PUBLIÉ LE 22/02/2022

Retour d'information sur le PRAC de février 2022 (7 – 10 février)

Différer l'utilisation de vaccins vivants (notamment le ROR et le BCG) chez les enfants de mères traitées par infliximab pendant la grossesse ou l'allaitement.

L'infliximab est un médicament anti-inflammatoire indiqué chez l'adulte pour le traitement de plusieurs maladies auto-immunes (polyarthrite rhumatoïde, maladie de Crohn, psoriasis...). Il est également indiqué chez les enfants de 6 à 17 ans atteints de maladie de Crohn ou de rectocolite hémorragique.

Lorsqu'il est utilisé pendant la grossesse, l'infliximab traverse la barrière placentaire, et peut être détecté chez des enfants jusqu'à 12 mois après la naissance. L'infliximab a également été détecté à de faibles concentrations dans le lait. Cela pourrait donc provoquer une baisse des défenses immunitaires des enfants.

De fait, les vaccins vivants ne doivent pas être administrés aux enfants pendant 12 mois après la naissance s'ils ont été exposés à l'infliximab pendant la grossesse. De même, l'administration d'un vaccin vivant chez un enfant d'une mère allaitante et traitée par infliximab n'est pas recommandé sauf si la concentration d'infliximab dans le sang de l'enfant est indétectable.

Si le taux d'infliximab dans le sang de l'enfant est indétectable, ou bien si l'infliximab a seulement été utilisé au cours du premier trimestre de grossesse, l'administration d'un vaccin vivant peut être envisagée plus tôt si le bénéfice individuel pour l'enfant est clairement établi.

Nous invitons les femmes enceintes ou allaitantes traitées par infliximab à en informer les professionnels de santé en charge de vacciner leur enfant.

Les médicaments à base d'infliximab, commercialisés en France et concernés par cette recommandation sont : Remicade, Remsima, Inflectra, Flixabi, Zessly.

Un courrier sera prochainement adressé aux professionnels de santé pour leur recommander de différer l'usage des vaccins vivants chez les enfants de mères traitées par l'infliximab pendant la grossesse ou l'allaitement.